



proclamation

VOIRIE

- 25.- Drainage 32<sup>e</sup> à 34<sup>e</sup> Avenue et 27<sup>e</sup> Rue/honoraires professionnels/  
autorisation de paiement

SÉCURITÉ

- 26.- Service des incendies/achat de camions/soumissions par appel d'offres  
publiques/autorisation  
27.- Police régionale de Deux-Montagnes – journée « sécurité à vélo »/aide  
financière  
28.- Construction d'une nouvelle caserne d'incendie/honoraires professionnels  
en architecture/autorisation de paiement  
29.- Parole à l'auditoire  
30.- Levée de la séance

06-04-077

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-04-078

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 13 MARS ET 3 AVRIL 2006

Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Lafaille  
et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE les procès-verbaux des 13 mars et 3 avril 2006 soient adoptés tels  
que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-04-079

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 MARS 2006

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel  
et APPUYÉ par Normand Clermont

QUE les comptes à payer au 31 mars 2006 soient adoptés, tels que  
présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-04-080

AJUSTEMENT DE TAXES/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel  
et APPUYÉ par Robert Beauchamp

**043**

D'AUTORISER la Directeure générale à effectuer les ajustements de taxes  
à recevoir pour le mois de mars 2006, à savoir:

Mars 2006

Taxe d'affaires	3 717,62 \$
Droits sur les mutations	<u>16 197,00 \$</u>
Total :	<b>19 914,62 \$</b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-04-081

MAIRE SUPPLÉANT/NOMINATION

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo  
et APPUYÉ par Normand Clermont

DE nommer Monsieur Robert Beauchamp, conseiller du district numéro 4, maire suppléant pour une période de trois (3) mois, effectif le 19 avril 2006.

QUE Monsieur Robert Beauchamp soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité, tous les chèques et documents relatifs à l'administration, en l'absence du maire.

DE nommer, Monsieur Robert Beauchamp, représentant substitut du maire à la M.R.C. de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-04-082

RAPPORT FINANCIER 2005/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel  
et APPUYÉ par Jean-Guy Lafaille

D'ADOPTER le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2005, vérifié par la firme Beaudry Charbonneau, comptables-agrèés, et confirmant un surplus d'exercice au montant de 407 178 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-04-083

VENTE POUR TAXES 2006/ADJUDICATION D'IMMEUBLES

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel  
et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet autorise l'adjudication en faveur de la municipalité, de tous les immeubles pour lesquels il n'y aura pas preneur lors de la vente pour taxes par la M.R.C. de Deux-Montagnes, le 11 mai 2006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**044**

RÈGLEMENTS 412-04 ET 415-05/FINANCEMENT – 1 128 000 \$/ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS/ADJUDICATION

06-04-084

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-Calumet dans la MRC de Deux-Montagnes, entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, en vertu des règlements numéros 412-04 et 415-05;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 1 128 000 \$, datée du 28 avril 2006;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la municipalité a reçu les soumissions ci-dessous, telles que détaillées en annexe à ce document :

	<u>Prix</u>	<u>Coût réel</u>
Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc.	98,61600	4,61823 %
Financière Banque Nationale	98,37900	4,62950 %
CIBC Marchés Mondiaux Inc.	98,65300	4,65932 %
R.B.C. Dominion Valeurs Mobilières Inc.	98,37800	4,67869 %
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.	98,05600	4,70851 %

ATTENDU QUE l'offre ci-haut provenant de Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc., s'est avérée la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo  
Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QUE l'émission d'obligations au montant de 1 128 000 \$ de la Municipalité de Pointe-Calumet soit adjugée à Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc.

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE le maire, Monsieur Jacques Séguin, et la directrice générale, Madame Chantal Pilon, soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ATTENDU QUE CDS agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le Conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et des Régions et CDS.

ATTENDU QUE CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise la directrice générale à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-04-085

RÈGLEMENTS 412-04 ET 415-05/FINANCEMENT – 1 128 000 \$/  
CONCORDANCE

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-Calumet entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de 1 128 000 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

045

<b>Règlement d'emprunt #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
412-04	574 150 \$
415-05	553 850 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo  
Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 1 128 000 \$.

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 28 avril 2006.

QUE ces obligations seront immatriculées au nom de la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs (CDS) et seront déposées auprès de celle-ci.

QUE CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre la ministre des Affaires municipales et des Régions et CDS.

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS) est autorisée à faire des prélèvements directs pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc.

QUE les intérêts seront payables semi-annuellement, le 28 octobre et le 28 avril de chaque année.

QUE les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chapitre D-7, article 17).

QUE les obligations seront signées par le maire et la directrice générale. La municipalité, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-04-086

RÈGLEMENT 412-04 ET 415-05/FINANCEMENT – 1 128 000 \$/  
FINANCEMENT À COURTE ÉCHÉANCE

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo  
Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 1 128 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 412-04 et 415-05, la Municipalité de Pointe-Calumet doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunts, c'est-à-dire pour un terme de :

**046**

5 ans (à compter du 28 avril 2006); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les deux règlements énumérés ci-haut, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-04-087

FERMETURE ET ABOLITION D'UN CHEMIN PUBLIC – LOT 1 734 654

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-Calumet est propriétaire du lot 1 734 654 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE par la résolution adoptée à une séance du 7 octobre 1963, la Municipalité de Pointe-Calumet a décrété l'ouverture d'un chemin public sur ce terrain;

ATTENDU QUE ce terrain a été acquis en 1964 par la municipalité;

ATTENDU QU'à ce jour, ce terrain ne sert plus à des fins de chemin public;

ATTENDU QUE la municipalité juge opportun de procéder à la fermeture et à l'abolition dudit chemin;

EN CONSÉQUENCE DES ATTENDUS QUI FONT PARTIE INTÉGRANTE DE LA PRÉSENTE RÉOLUTION :

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel  
Et APPUYÉ par Jean-Guy Lafaille

D'ABOLIR et FERMER le chemin public situé sur le lot 1 734 654 du cadastre du Québec.

DE modifier la résolution adoptée le 7 octobre 1963 afin d'exclure ledit terrain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-04-088

AVIS DE MOTION/RÈGLEMENT 421-06 CONSTITUANT UN FONDS DE ROULEMENT

Avis de motion est donné par le conseiller Denis Gravel, qu'à une séance subséquente du conseil, il sera déposé un règlement ayant pour objet la constitution d'un fonds connu sous le nom de « fonds de roulement », dans le but de mettre à la disposition de la municipalité les deniers dont elle a besoin pour toutes les fins de sa compétence.

06-04-089

CÉDULE DE VACANCES 2006/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo  
et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet adopte la cédule de vacances 2006 des employés cols bleus et cols blancs de la municipalité, présentée par la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**047**

HÔPITAL HÔTEL-DIEU DE SAINT-JÉRÔME/IMPLANTATION D'UN CENTRE DE RADIO-ONCOLOGIE/APPUI

06-04-090

CONSIDÉRANT QUE la région des Laurentides est en pleine croissance démographique;

CONSIDÉRANT QUE cette croissance se poursuivra pour encore plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation de la population provoque une pression énorme sur l'autoroute des Laurentides en provoquant des bouchons de circulation de plus en plus fréquents, surtout aux heures de pointe le matin et en fin d'après-midi;

CONSIDÉRANT l'augmentation du nombre de personnes âgées, et par le fait même, une augmentation de la demande de soins de santé;

CONSIDÉRANT l'importance d'obtenir pour notre région des centres offrant des soins spécifiques dans différentes spécialités;

CONSIDÉRANT l'importance pour les personnes ayant besoin de soins de pouvoir les obtenir dans leur région immédiate;

CONSIDÉRANT QUE la région des Laurentides s'étend jusqu'au nord de Mont-Laurier et qu'il est inacceptable d'obliger ces citoyens à se rendre à Laval ou Montréal pour recevoir des soins spécialisés;

POUR CES MOTIFS :

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QUE la Municipalité de Pointe-Calumet demande au ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Philippe Couillard, d'autoriser l'implantation d'un centre de radio-oncologie à l'Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme.

QUE la Municipalité de Pointe-Calumet demande au ministre de procéder à cette annonce le plus rapidement possible afin de lever le doute et apaiser les craintes des citoyens de la région des Laurentides quant au lieu d'implantation de ce centre.

QU'UNE copie conforme de cette résolution soit acheminée au Premier Ministre, au ministre de la Santé et des Services sociaux, au ministre responsable de la région des Laurentides, à l'Agence de santé et de services sociaux des Laurentides, aux députés de la région des Laurentides et à tous les médias écrits et électroniques de la région des Laurentides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-04-091

FONDATION ÉMILE-Z.-LAVIOLETTE/DEMANDE DE DON

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel  
Et APPUYÉ par Normand Clermont

QU'UN montant de 500 \$ soit octroyé à l'organisme Fondation Émile-Z.-Lavolette, dans le cadre de leur campagne de financement pour l'année 2006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**048**

GESTION DE PERSONNEL/PRÉPOSÉ À L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS/LETTRE D'ENTENTE #3/SIGNATURE

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel  
Et APPUYÉ par Jean-Guy Lafaille

06-04-092

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, l'entente # 3 à intervenir avec le Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 3334, relativement à la création d'un poste temporaire à temps partiel pour l'application des règlements de nuisances et d'arrosage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-04-093

CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT LAURENTIDES (CITL)/DEMANDE D'AMÉLIORATION DES SERVICES

CONSIDÉRANT QUE le 30 mars 2006, Monsieur Jean-Guy Lafaille, conseiller municipal et délégué au CITL, a présenté à Mme Nicole Houle, directrice du CITL, un projet afin d'améliorer le service de transport en commun des usagers de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire augmenter le niveau de services offerts du « Secteur Ouest »;

CONSIDÉRANT QUE le CITL devait nous transmettre leurs commentaires sur le projet et ce, avant le 3 avril 2006 et qu'à ce jour nous n'avons toujours rien reçu;

POUR CES MOTIFS :

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp  
Et APPUYÉ par Jean-Guy Lafaille

DE demander au Conseil intermunicipal de Transport Laurentides (CITL), de nous transmettre tous les commentaires et informations concernant le projet qui a été déposé et ce, dans les plus brefs délais, afin que le conseil municipal puisse analyser tous les impacts et les coûts liés à l'amélioration du service demandé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-04-094

CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT (CITL)/BUDGET 2006/ADOPTION

ATTENDU QUE le Conseil intermunicipal de transport Laurentides a dressé un budget pour le transport régulier pour l'exercice financier 2006, lequel a été adopté par les municipalités du CIT;

ATTENDU QUE l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c.C-19), applicable au conseil en vertu de l'article 10 de la *Loi sur les conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal* (L.R.Q., c.C.-60.1), dispose que le budget du conseil doit être adopté par les corporations municipales dont le territoire est soumis à sa juridiction;

POUR CES MOTIFS :

**049**

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp  
Et APPUYÉ par Jean-Guy Lafaille

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet adopte, pour l'exercice financier 2006 du Conseil intermunicipal de transport Laurentides, le budget annexé aux présentes comme cédule « A ».

La contribution de la municipalité à répartir selon les termes de l'entente

constituant le CIT est payée au CIT le premier du trimestre.

Tout versement en retard porte intérêt au taux déterminé en vertu de l'article 50 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires* (L.R.Q., c.D-7).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-04-095

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE POINTE-CALUMET/  
ADMINISTRATEUR/NOMINATION

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp  
et APPUYÉ par Normand Clermont

DE reconduire le poste d'administrateur à l'Office Municipal d'Habitation de Pointe-Calumet, à Monsieur Robert Sigouin, effectif le 23 décembre 2005 et pour une période de trois (3 ans).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-04-096

AVIS DE MOTION/RÈGLEMENT NO 422-06 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT  
N'EXCÉDANT PAS 1 500 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE  
REPLACEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC SUR LES 61<sup>E</sup>, 62<sup>E</sup>, 63<sup>E</sup>  
AVENUE ET 39<sup>E</sup> RUE

Avis de motion est donné par le conseiller Robert Beauchamp, qu'à une séance subséquente du conseil, il sera déposé un règlement ayant pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas 1 500 000 \$ pour des travaux de remplacement du réseau d'aqueduc sur les 61<sup>e</sup>, 62<sup>e</sup>, 63<sup>e</sup> Avenue et 39<sup>e</sup> Rue.

06-04-097

LOISIRS LAURENTIDES/PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES  
MUNICIPALES RÉGIONALISÉ/APPUI

CONSIDÉRANT la prise de conscience sur l'état de santé des Québécois et les impacts d'une population de plus en plus sédentaire sur les coûts de soins de santé dans le futur ;

CONSIDÉRANT l'importance de faire la promotion des saines habitudes de vie et de développer des environnements facilitant la pratique de l'activité physique ;

CONSIDÉRANT QUE le développement d'une culture sportive québécoise passe par un réel engagement du gouvernement du Québec pour le développement du sport de masse qui nécessite la mise à niveau et la mise en place d'infrastructures de sport, de loisir et de plein air dans l'ensemble des régions du Québec ;

**050**

CONSIDÉRANT QUE la situation de déficit d'infrastructures sportives, de loisir et de plein air est encore plus importante dans les Laurentides en raison de la croissance démographique qu'elle connaît au cours des derniers 20 ans ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont à supporter d'importants travaux de mise à niveau et de réfection des infrastructures routières, ainsi que de traitement des eaux usées et d'alimentation en eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités utilisent les programmes

existants de soutien financier gouvernemental pour ces besoins prioritaires d'infrastructures ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec ne propose qu'un seul programme dédié pour la mise en place et la mise au niveau d'infrastructures de sport de masse, soit l'investissement de 400 000 \$ fait dans le cadre de finale provinciale des Jeux du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE d'importants investissements ont été faits par le gouvernement du Québec au niveau des infrastructures sportives d'élite lors du championnat du monde de la FINA en 2005 à Montréal ;

CONSIDÉRANT QUE la « taxe olympique sur le tabac » qui servait au paiement de la dette olympique deviendra disponible en 2006 et pourrait être dédiée à un programme d'infrastructures de loisir, de sport et de plein air, soit près de 190 millions de dollars ;

CONSIDÉRANT QUE Montréal prévoit réclamer une part importante de la « taxe olympique » pour la gestion et l'amélioration de ses infrastructures sportives ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'une taxe sur la malbouffe permettrait aussi de contribuer à un programme d'infrastructures de loisir, de sport et de plein air ;

POUR CES MOTIFS :

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme  
Et APPUYÉ par Normand Clermont

DE demander au ministère de l'Éducation, du Sport et du Loisir, la mise en place d'un programme d'infrastructures municipales régionalisé et dédié pour la mise aux normes et la mise en place de nouvelles infrastructures de sport, de loisir et de plein air.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-04-098

LOISIRS LAURENTIDES/MINI-JEUX DE LA MRC DE DEUX-MONTAGNES/AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la prise de conscience sur l'état de santé des Québécois et les impacts d'une population de plus en plus sédentaire sur les coûts de soins de santé dans le futur ;

CONSIDÉRANT l'importance de faire la promotion des saines habitudes de vie et de développer des environnements facilitant la pratique de l'activité physique ;

CONSIDÉRANT QUE le concept des Mini-jeux, proposé par Loisirs Laurentides, permettra de faire la promotion de plusieurs disciplines sportives offertes dans la MRC ;

051

CONSIDÉRANT QUE les principaux objectifs poursuivis par Loisirs Laurentides par la tenue des Mini-Jeux sont de :

- faire vivre une journée sportive dans le concept d'initiation à la compétition ;
- promouvoir de saines habitudes de vie ;
- promouvoir les clubs sportifs de la MRC ;
- développer un sentiment d'appartenance envers la MRC et la région ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de Pointe-Calumet reconnaissent le bien-fondé de la démarche de Loisirs Laurentides ; ils sont également heureux de constater que les jeunes de la municipalité pourront ainsi bénéficier de la tenue d'une activité leur permettant la pratique du plein air et de l'activité physique dans un climat de saine compétition ;

CONSIDÉRANT QUE la participation aux Mini-Jeux constitue un élément de fierté pour nos jeunes concitoyens ;

CONSIDÉRANT QUE Loisirs Laurentides s'engage à offrir un concept de façon clés en main et que la tenue des Mini-Jeux n'amènera pas de surcharge de travail important dans nos municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE les Mini-Jeux constituent un des rares événements où l'ensemble des municipalités de la MRC peut se rencontrer dans un esprit sportif et de collégialité ;

CONSIDÉRANT QUE la somme demandée se situe au niveau de 1 392,86\$ et que la municipalité n'aura pas d'autres frais à déboursier en lien avec cette activité ;

POUR CES MOTIFS :

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme  
Et APPUYÉ par Normand Clermont

DE payer la somme de 1 392,86 \$ à Loisirs Laurentides pour le projet des Mini-Jeux de la MRC de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-04-099

CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE/RESPONSABLE/  
NOMINATION

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

DE nommer la conseillère, Madame Marie-Claude Galland Prud'Homme, à titre de responsable des questions familiales, afin de représenter la Municipalité de Pointe-Calumet au Carrefour Action Municipale et Famille.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**052**

SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES ET JOURNÉE  
INTERNATIONALE DES FAMILLES PROCLAMATION

06-04-100

CONSIDÉRANT l'importance de la reconnaissance de la famille comme premier milieu de vie des personnes et de l'intergénération ;

CONSIDÉRANT l'importance de la reconnaissance de la famille sous toutes ses formes et à tous les cycles de vie ;

CONSIDÉRANT l'importance de la contribution des familles au

développement de la collectivité ;

CONSIDÉRANT l'importance d'apporter un soutien collectif aux familles afin de faciliter leur vécu dans l'exercice de leurs fonctions et responsabilités ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est le palier de gouvernement le plus près du quotidien et du milieu de vie des familles ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reconnu le rôle de rassembleur de la communauté dans le développement d'une politique familiale municipale ;

POUR CES MOTIFS :

Il est RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Pointe-Calumet PROCLAME la Semaine québécoise de la famille du 15 au 21 mai 2006, ainsi que le 15 mai, Journée internationale des familles.

ADOPTÉE

06-04-101 DRAINAGE 32<sup>E</sup> À 34<sup>E</sup> AVENUE ET 27<sup>E</sup> RUE/HONORAIRES PROFESSIONNELS/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo  
Et APPUYÉ par Jean-Guy Lafaille

D'AUTORISER le paiement au montant de 5 870,59 \$ à la firme Projeco Associés Groupe Conseil Ltée, lequel représente les honoraires professionnels pour les rencontres et discussions avec la municipalité, préparation des estimations de coûts, mise en plan des relevés et autres dans le cadre du projet de travaux de drainage sur les 32<sup>e</sup>, 33<sup>e</sup>, 34<sup>e</sup> Avenue et 27<sup>e</sup> Rue (facture # 0499).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-04-102 SERVICE DES INCENDIES/ACHAT DE CAMIONS/SOUMISSIONS PAR APPEL D'OFFRES PUBLIQUES/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo  
Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

D'AUTORISER la directrice générale, Madame Chantal Pilon, à demander des soumissions par appel d'offres publiques, pour l'achat de deux (2) camions pour le service des incendies de Pointe-Calumet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**053** POLICE RÉGIONALE DE DEUX-MONTAGNES – JOURNÉE « SÉCURITÉ À VÉLO »/AIDE FINANCIÈRE

06-04-103 Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo  
Et APPUYÉ par Normand Clermont

QU'UN montant de 200 \$ soit octroyé au service de Police régionale de Deux-Montagnes, dans le cadre d'un projet de sécurité à vélo qui sera présenté dans les écoles primaires desservies par la police régionale de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-04-104

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE D'INCENDIE/  
HONORAIRES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE/AUTORISATION  
DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo  
Et APPUYÉ par Denis Gravel

D'AUTORISER le paiement au montant de 5 751,25 \$ à François Grenon, Architecte, lequel représente les honoraires professionnels pour la confection des plans préliminaires dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle caserne d'incendie (facture # 1381).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PAROLE À L'AUDITOIRE

06-04-105

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QU'À 20h45, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

JACQUES SÉGUIN, maire

CHANTAL PILON, directrice générale